

DEC152458DR02

**Décision portant nomination de Mme Laëticia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133020DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 3630 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de la FRE3630 en date du 28/05/2015 ;

Considérant que Mme Laëticia Gilet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Laëticia Gilet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 19/11/2015.

Mme Laëticia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëticia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015  
de l'unité

Le directeur  
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici